

Musique, SAA
CC1MUS-61 et CC1MUS-62
Enseignante : Sarah Crevier-Couture

Connaissances abordées durant l'année (maîtrise)		
Tout au long de l'année, l'élève élargit son champ de connaissances en musique.		
Étape 1	Étape 2	Étape 3
Règles relatives à la musique d'ensemble	Règles relatives à la musique d'ensemble	Règles relatives à la musique d'ensemble
Procédés de composition	Procédés de composition	Procédés de composition
Moyens sonores, techniques	Moyens sonores, techniques	Moyens sonores, techniques
Répertoire musical et repères culturels pour l'appréciation	Répertoire musical et repères culturels pour l'appréciation	Répertoire musical et repères culturels pour l'appréciation
* Référence : document sur la progression des apprentissages		

Matériel pédagogique (volumes, notes, cahiers d'exercices, etc.)	Organisation, approches pédagogiques et exigences particulières
Cartable (classeur), notes de cours.	Mini-tests, contrôles rythmiques et évaluations ponctuelles à l'instrument. Tous les exercices théoriques faits en classe sont comptés.
Devoirs et leçons	Récupération et enrichissement
Généralement aucun devoir, aucune leçon.	Récupération ouverte ou sur convocation, Toujours possible d'améliorer sa note à l'instrument en récupération.

Musique CC1

Compétences développées par l'élève

Créer des œuvres musicales	L'élève improvise et compose seul ou en équipe. Il exploite des moyens sonores et utilise des procédés de composition. Il met en valeur divers moyens sonores et techniques pour sa création. Il joue en appliquant des procédés de composition.
Interpréter des œuvres musicales (70 %)	L'élève interprète des œuvres du répertoire en exploitant des moyens sonores, des éléments du langage musical, répond aux indications du chef d'orchestre. Il lit les phrases de la pièce en tenant compte des différents éléments du langage musical. Il combine des éléments de technique dans une pièce.
Apprécier des œuvres musicales (30 %)	L'élève fait des liens sur des œuvres du répertoire à partir d'aspects historiques. Il identifie et décrit les différentes façons d'utiliser le langage musical, les moyens sonores et de techniques, les procédés de composition et les éléments de structures utilisés dans l'œuvre.
Le programme de musique comprend trois compétences à développer, deux sont regroupées ainsi, deux résultats apparaîtront au bulletin.	

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1^{re} étape (20 %) Du 30 août au 31 octobre		2^e étape (20 %) Du 4 novembre au 31 janvier		3^e étape (60 %) Du 3 février au 23 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MELS / CS ¹	Résultat inscrit au bulletin
Évaluation rythmique; Évaluation à l'instrument; Contrôle de lecture de notes;	Oui	Évaluation rythmique; Évaluation à l'instrument; Création; Examen théorique;	Oui	Évaluation rythmique; Évaluation à l'instrument; Création; Examen théorique;	Non	Oui

Note : l'apprentissage du piano (clavier électronique) est une partie essentielle du programme de musique à l'école secondaire Saint-Laurent. Toutes les notions théoriques vues en classe sont réinvesties concrètement au service de l'exécution instrumentale sur cet instrument.

¹ MELS : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

CSS : centre de services scolaires